



ᓄᓇᓂᓪᓕ ᐅᓕᓕᓕᓂᓪᓂᓪᓂᓪ  
Nunavut Maligaliurvia  
Legislative Assembly of Nunavut  
Assemblée législative du Nunavut

## COMMUNIQUÉ

### L'Assemblée législative souhaite recevoir les candidatures de personnes intéressées à siéger à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales

**IQALUIT, Nunavut (le 7 septembre 2010)** – Le président de l'Assemblée législative, James Arreak, a invité aujourd'hui les Nunavummiut intéressés à siéger à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales à présenter leur candidature. Deux postes doivent être pourvus.

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut*, le directeur général des élections doit, au plus tard 90 jours après chaque élection générale, informer l'Assemblée législative s'il est nécessaire d'établir une commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Le 17 mars 2009, le président Arreak a déposé le rapport du directeur général des élections présenté en vertu du paragraphe 15(3) de la *Loi électorale du Nunavut*. Le directeur général des élections y conclut qu'il est nécessaire d'établir une commission de délimitation des circonscriptions électorales. Selon les dispositions de la *Loi électorale du Nunavut*, les changements éventuels aux limites des circonscriptions électorales ou au nombre de circonscriptions représentées à l'Assemblée législative seront en vigueur uniquement à compter de l'élection générale ayant pour but d'élire la 4<sup>e</sup> Assemblée législative.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales sera établie lors de la session d'automne de l'Assemblée législative qui débute le 19 octobre 2010. La Commission sera formée de trois membres et présidée par un juge ou un juge retraité de la Cour de justice du Nunavut ou de la Cour d'appel du Nunavut. Les deux autres membres doivent être des personnes habiles à voter au Nunavut.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le vendredi 8 octobre 2010 à 16 h (HNE). Vous pouvez obtenir plus d'information au sujet du processus de candidature sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse [www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca).

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :  
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative  
Tél. : (867) 975-5000